

L'autonomie, la capacité d'action et l'esprit critique de l'apprenant·e

[Recommandation CM/Rec 2022\)1 du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#)

Mesures

b. xiii. encourager les démarches pédagogiques qui responsabilisent les apprenants en renforçant leur autonomie et leurs compétences en matière d'esprit critique, conférer une place à la voix de l'apprenant, créer une classe et une culture scolaire démocratiques, et préparer les apprenants à l'apprentissage tout au long de la vie.

b. xiv. promouvoir des approches pédagogiques qui permettent de développer la conscience linguistique et culturelle des apprenants et leur donnent les moyens de s'engager dans un dialogue interculturel.

c. vi. aidant les enseignants à développer les compétences pédagogiques nécessaires pour favoriser une culture de la démocratie en classe qui encourage l'apprentissage autonome et l'esprit critique, et qui réserve une place à la voix de l'apprenant.

De quoi s'agit-il ?

L'éducation plurilingue et interculturelle, telle que promue par le Conseil de l'Europe, prépare les apprenant·es à devenir des acteurs sociaux en les dotant des capacités suivantes :

Autonomie de l'apprenant·e : la capacité à assumer la responsabilité de son propre apprentissage, à identifier ses besoins, à fixer des objectifs, à planifier ses apprentissages, à gérer son travail et à en suivre les résultats, dans un processus relevant de la compétence qui consiste à « apprendre à apprendre ».

Capacité d'action de l'apprenant·e : la volonté et la capacité de faire des choix, de prendre des décisions et de les mettre en œuvre, d'en évaluer les effets et, par conséquent, de porter un regard critique sur son action et de s'autoréguler.

Esprit critique : la capacité d'analyser, d'évaluer et d'interpréter des informations de manière logique et objective. Cela suppose la remise en question des présupposés, la prise en compte de perspectives diverses et l'élaboration de jugements argumentés afin de résoudre des problèmes ou de comprendre des notions complexes.

Pourquoi est-ce important et que peut-on faire ?

Ces capacités permettent aux individus d'être des acteurs dans le monde social et de mettre à profit leur capacité d'action dans le processus d'apprentissage en mobilisant l'ensemble de leurs ressources linguistiques disponibles, afin de communiquer et de co-construire le sens dans l'interaction.

Les curriculums et les démarches pédagogiques devraient accorder une place prioritaire à la capacité d'action individuelle et collective, en favorisant l'autonomie de l'élève et son esprit critique. Les activités proposées devraient encourager les élèves à mobiliser leurs compétences langagières pour définir des objectifs, organiser leurs tâches d'apprentissage et évaluer les résultats obtenus. Des projets collaboratifs, inscrits dans une perspective actionnelle telle que conçue par le Conseil de l'Europe, peuvent enrichir cette expérience d'apprentissage en débouchant sur des productions concrètes (artefacts, performances, réalisations sociales). En tant qu'acteurs sociaux, les individus deviennent ainsi des apprenant·es de langues efficaces, préparés à l'apprentissage tout au long de la vie et à une participation active à une culture démocratique. (Voir Exposé des motifs, 5.b.xiii-xiv)

Voir aussi, dans la Boîte à outils, [L'approche actionnelle](#) et [Les cadres d'apprentissage complexes](#).

Ressources du Conseil de l'Europe pour les concepteurs des politiques et les décideurs

Ressource 1 : [L'apprenant en tant qu'acteur social](#)

Une courte vidéo (5 minutes) présente le concept de l'apprenant·e en tant qu'acteur social, notion centrale de l'éducation plurilingue et interculturelle. Elle débute par une brève introduction au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et explique de quelle façon ce concept favorise l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Dans la partie principale de la vidéo (4 minutes), trois enseignant·es du primaire et du secondaire (d'Italie, de Belgique et d'Allemagne) expliquent ce que signifie, dans leurs classes, le fait de considérer les apprenant·es comme des acteurs sociaux.

Cette vidéo offre aux responsables de l'élaboration des politiques une vue d'ensemble des modalités de développement du concept à travers des tâches ancrées dans le monde réel, à différents niveaux et dans des contextes variés, les enseignant·es partageant la responsabilité du processus avec les élèves. Cette ressource est donc susceptible de contribuer à l'élaboration de lignes directrices soulignant l'importance de ménager, dans les curriculums et/ou dans la formation des enseignant·es, un espace dédié au renforcement de la capacité d'action dans la société, de l'autonomie et de l'esprit critique.

Ressource 2 : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#)

Voir notamment le [chapitre 2](#)

Le Volume complémentaire du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) actualise et enrichit le CECR de 2001, qui établissait une base commune pour l'élaboration de programmes, de référentiels curriculaires, d'examens et de manuels pour l'enseignement des langues, en favorisant la cohérence entre curriculum, enseignement et évaluation. Il comprend l'ensemble complet des descripteurs actualisés et enrichis, qui se substituent à ceux publiés en 2001. Ceux-ci couvrent désormais également des domaines tels que la médiation, l'interaction en ligne, la compétence plurilingue et pluriculturelle, ainsi que les compétences en langue des signes. Le Volume complémentaire propose une vision de l'apprentissage et de l'usage des langues dans laquelle les apprenant·es sont considérés comme des acteurs sociaux, participants actifs et responsables au sein de la société, utilisant la langue pour atteindre des objectifs pratiques et concrets et interagir de manière significative avec autrui.

Le Volume complémentaire – en particulier le [chapitre 2](#) (pp. 27-47) – présente aux décideurs et décideuses une vue d'ensemble des origines et des finalités du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et explicite sa vision de l'éducation aux langues. Il met l'accent sur les concepts clés ainsi que sur les modalités d'utilisation prévues des descripteurs du CECR, tout en rectifiant certaines idées reçues fréquemment associées à cet instrument.

- À noter : cette ressource est également utile pour les formateurs et formatrices d'enseignant·es.

Ressources du Conseil de l'Europe pour les formateurs d'enseignants et les conseillers pédagogiques

Ressource 1 : [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#)
Notamment, dans le Volume 1, la [section consacrée aux aptitudes](#) (l'apprentissage en autonomie ; les capacités d'analyse et de réflexion critique, etc.).

Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD) est particulièrement pertinent pour les personnes en charge de la conception des curriculums. Élaboré par le Conseil de l'Europe, il propose un modèle des compétences nécessaires aux apprenant-es pour participer efficacement à une culture de la démocratie et vivre en paix avec les autres dans des sociétés démocratiques culturellement diverses. Il définit un ensemble structuré de valeurs, d'attitudes, d'aptitudes ainsi que de connaissances et compréhension critique, et fournit des descripteurs pour chacun de ces éléments ; il se compose de trois volumes : (1) le cadre conceptuel, (2) les descripteurs et (3) des orientations pour la mise en œuvre.

En particulier dans la section mentionnée ci-dessus, il explicite nombre des concepts éducatifs généraux abordés dans la Recommandation CM/Rec(2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle ainsi que dans le Volume complémentaire du CECR. Par ses éclairages conceptuels et ses descripteurs, il offre ainsi un socle riche et structurant pour inspirer les enseignant-es et futur-es enseignant-es dans la promotion de l'éducation plurilingue et interculturelle.

À noter : cette ressource est également utile pour les responsables des politiques.

Ressource 2 : [Guide pour une éducation actionnelle, plurilingue et interculturelle](#)

Notamment :

[Section 4.2: L'approche actionnelle](#)

[Chapitre 5 : La conception de curriculums pour un enseignement des langues actionnel, plurilingue et interculturel](#)

Ce guide expose la vision éducative du Volume complémentaire du CECR et explicite des aspects essentiels de l'éducation plurilingue et interculturelle. Il synthétise les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'apprentissage des langues, analyse les raisons pour lesquelles l'éducation aux langues peine à évoluer, résume les apports théoriques à la perspective actionnelle ainsi qu'à l'éducation plurilingue et interculturelle, et en détaille les implications en termes de mise en œuvre, en s'appuyant sur les ressources du Conseil de l'Europe et sur la littérature pertinente.

Le guide offre également une vue d'ensemble des ressources du Conseil de l'Europe (avec leurs liens) relatives aux différents aspects de l'éducation plurilingue et interculturelle et fournit des repères aux formateurs et formatrices d'enseignant-es et aux concepteurs et conceptrices de

curriculums pour en soutenir la mise en œuvre.

Ressource 3 : Ressource du CELV sur l'introduction de la question de l'autonomie de l'apprenant dans la formation des enseignant-es (en anglais)

https://www.ecml.at/Portals/1/resources/Articles%20and%20publications%20on%20the%20ECML/Little_Learner%20autonomy.pdf